



Votre courrier concernant la position du PS concernant l'harmonisation des statuts ouvrier/employé m'est bien parvenu et il a retenu toute mon attention.

Le PS souhaite harmoniser les statuts des ouvriers et des employés. Compte tenu des discussions en cours depuis de nombreuses années entre les partenaires sociaux, il nous est toutefois impossible de dissocier cette question de la problématique du chômage économique des employés. Ce dernier fait partie des mesures de crise prolongées jusqu'au 30 septembre 2010, à savoir :

- les alternatives au chômage économique des employés ;
- la prime de crise pour les ouvriers licenciés.

Pour le PS, il est évidemment souhaitable d'arriver à une harmonisation des statuts et cette question passe par un allongement de la durée de préavis des ouvriers.

Pour le PS, la collectivité, que ce soit via la sécurité sociale ou l'impôt, ne doit pas payer de quelques manières que ce soient les préavis des travailleurs licenciés.

Nous sommes évidemment conscients que votre question vise la prime de crise telle que décidée par le gouvernement en compensation de la prolongation du chômage économique des employés jusqu'au 30 septembre 2010. Cette mesure, si elle peut poser question sur le plan des principes, prend son sens dans un contexte particulier :

- d'une part, elle a été décidée à titre temporaire dans un contexte de crise économique dont vous n'ignorez pas les conséquences sur l'emploi ;
- d'autre part, elle ne suppose l'intervention de la collectivité que si l'employeur a appliqué les mesures de crise prévues par le gouvernement pour éviter les licenciements.

Pour le PS, le dossier de l'harmonisation des statuts ouvriers/employés appartient profondément à la concertation sociale.

Le PS souhaite vivement qu'une solution à long terme et équilibrée puisse être dégagée par les partenaires sociaux.